## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU LUALABA



## POINT DE PRESSE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE GOUVERNEUR MERCREDI 24/06/2020

Au sujet de la situation de la pandémie de Covid-19 dans la Province du Lualaba, nous portons à la connaissance de l'opinion tant provinciale que nationale ce qui suit :

- Deux personnes résidant dans la Zone de Santé de Fungurume ont été malades et transférées en date du 14 juin 2020 pour les soins à Lubumbashi, dans la Province du Haut-Katanga.
- 2. Ayant présenté des symptômes de Covid-19, les échantillons ont été prélevés et transmis au Laboratoire Provincial de Lubumbashi, en date du 17 juin 2020, pour le diagnostic de confirmation de la Covid-19. Les résultats rendus le 22 juin 2020 par le Laboratoire Provincial de Lubumbashi confirment qu'il s'agit bien de deux cas de Covid-19.
- 3. Actuellement les deux cas sont sortis de l'hôpital et sont suivis sur le site de la quarantaine de Lubumbashi. Leur situation est stable et c'est l'occasion de remercier le Gouvernement Provincial du Haut Katanga ainsi que son Comité de Riposte pour cette prise en charge.
- 4. Le Comité Technique de Riposte à la Covid-19 de la Province du Lualaba travaille activement en collaboration avec le Comité local de riposte de la Zone de Santé de Fungurume

pour identifier tous les cas contacts directs et indirects. A cet effet, la Commune de Fungurume sera confinée *le Samedi 27 Juin 2020*.

- 5. Au regard de ce qui précède, aucun voyageur ni véhicule à destination de Fungurume ne sera admis pendant la période susmentionnée à l'exception de ceux transportant les minerais et intrants miniers de TFM.
- 6. Il va sans dire que pour les véhicules et voyageurs passant sans arrêt à Fungurume ainsi que les membres des Comités Provincial et Local de Riposte ne sont pas concernés par cette limitation.
- 7. Que durant ce jour, soit le Samedi 27/06/2020, les activités de la société Tenke Fungurume Mining vont continuer avec son personnel sur site.

Ainsi, nous exhortons la population de la Province du Lualaba à :

- Observer scrupuleusement les mesures barrières pour limiter la propagation de la Covid-19, en particulier le port obligatoire de masque dans les lieux publics,
- Et en cas de fièvre, de toux et/ou de difficultés à respirer, appeler un des numéros verts sans tarder (082 970 0010 et 082 970 0011).

Fait à Kolwezi, le . 24.1.06./2020

-Richard MUYEJ MANGEZE

Gouverneur de Brovince